

Réception par le préfet : 30/12/2025
 Affichage : 30/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 décembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 18 décembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Monsieur Michel BRUNG, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT et Madame Géraldine SAHUT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Claude BOULIER, Madame Christine TALBOT a donné pouvoir à Monsieur Michel BRUNG.

Secrétaire de séance :

Madame Amélie NÉE a été nommée secrétaire de séance.

2025 / 054 – FIXATION DU PRIX DE REVENTE DU BOIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°D2022/044 du 24 mai 2022, le Conseil Municipal avait fixé à 25 €/m³ le prix de revente du bois du Parc des Tulipiers avec un minimum d'achat de 3m³.

Un nouveau devis a été sollicité auprès de l'entreprise Delahaye pour fendre le bois en bûches de 50 cm pour un montant de 2 700 € TTC.

Monsieur le Maire propose de vendre la corde de bois (équivalent de 3,63 stères de bois) au prix de 254 € non livrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider le devis pour l'abattage et le fendage de 18 arbres pour un montant de 8 748 € TTC.
- De proposer les tarifs suivants pour la vente du bois non livré :
 - o 25 €/m³ (minimum de 3 m³)
 - o 254 €/corde

Pour extrait certifié conforme
 La secrétaire de séance, Amélie NÉE

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

